



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

| ISSUE ÉMISSION | DATE | | |
|-------------------|------|----|-----|
| 110 | 2001 | 03 | 15 |
| | Y-A | M | D-J |

What is new/changed?

Technical amendments have been made to Commissioner's Directive 550, "Inmate Accommodation".

Why was the policy changed?

Paragraph 29 of the CD has been amended so that approval for double bunking is only required for those cells defined under subparagraph 5 e. Subparagraph 28 c (3) has been changed to 10 inmates per house to be consistent with the requirements of the Dominion Fire Commissioner and subparagraph 28 d (2). The French text in paragraphs 29 and 30 have been amended to be consistent with the English version.

How was it developed?

This amendment has been processed as a technical change, which allows the promulgation following a review by the Policy Branch, the Policy Committee and sign-off by Legal Services.

Accountability?

The Executive Committee is responsible for directing CSC's overall accommodation policy.

Who will be affected by the policy?

Not applicable.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des modifications de forme ont été apportées à la Directive du commissaire n° 550, intitulée « Logement des détenus ».

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

On a modifié le paragraphe 29 de la DC de sorte que l'approbation de la double occupation soit uniquement requise dans le cas des cellules visées à l'alinéa 5 e. Le nombre de détenus par maison, qui est indiqué au sous-alinéa 28 c (3), est passé à 10 suivant les exigences du commissaire fédéral des incendies et le sous-alinéa 28 d (2). On a également modifié la version française des paragraphes 29 et 30 afin qu'ils reflètent la version anglaise.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Comme il s'agit d'une modification de forme, la promulgation fait suite à un examen par la Direction des politiques et le Comité des politiques du Comité de direction, ainsi qu'à l'approbation des Services juridiques.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Il incombe au Comité de direction d'orienter l'application d'une politique générale en matière de logement au SCC.

Qui sera touché par la politique?

Sans objet.

Other impacts?

No impacts are anticipated given that these are clarifications of technical nature to the current CD.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune répercussion n'est prévue puisqu'il s'agit de clarifications d'ordre technique à la DC actuelle.

| | | | |
|-----------|--|-------------|-----------------------|
| CONTACT : | Mike Johnston, Director General, Operational Planning, Directeur général, Planification opérationnelle | TEL./TÉL. : | (613) 995-6824 |
|-----------|--|-------------|-----------------------|